

DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 19 octobre 2021

Présidence : M. Jean-Michel Rech

Présents : MM. Henri Blanc - Pierre Espinosa - Franck Gidaro - Patrick Ruiz

Excusés: MM. Mebarek Guerroumi - Yves Plouhinec - Michel Prudhomme Latour - Damien Suc

Absents : MM. Stéphane Cerutti - Mehdi Lesnes - Michel Pesquet

Le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT

Les tirages au sort des 32^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault U15 et du 1^{er} tour de Coupe de l'Hérault U17 programmés le week-end du 21 novembre 2021 auront lieu le **mardi 26 octobre 2021 à 18h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister, pass sanitaire obligatoire.

MODIFICATION AU CALENDRIER

U17 AMBITION

Poule D

GIGNAC AS 1/PUISSALICON MAGA 1

Du 6 novembre 2021

Est reportée à une date ultérieure

(4ème tour de Coupe Gambardella le 7 novembre 2021)

INFORMATIONS AUX CLUBS

CERS PORTIRAGNES SC 1/MEZE STADE FC 1

51363.1 - U19 Brassage (A) du 17 octobre 2021

La Commission a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

FMI - RAPPELS IMPORTANTS

1) GESTION DES UTILISATEURS

Les correspondants Footclubs des clubs doivent vérifier obligatoirement le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI avant les premiers matchs :

Profil : Vérifier que la case « Gestionnaire feuille de match informatisée » est bien cochée.

LE PLUS IMPORTANT : ne pas oublier d'affecter à chaque utilisateur une équipe : si ce n'est pas fait, vous ne pourrez pas voir la ou les équipes sur la tablette

MOTS DE PASSE

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (https://footclubs.fff.fr)

Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (https://fmi.fff.fr/assistance)

2) PRÉPARATION DES ÉQUIPES

ÉQUIPES CONCERNÉES : ÉQUIPE RECEVANTE ET ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (https://fmi.fff.fr) sur un PC (ou un MAC) UNIQUEMENT.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

3) RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

ÉQUIPE CONCERNÉE: UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une** seule fois.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Nous avons constaté que de trop nombreux clubs essayaient de faire des récupérations de données 1 heure voire ½ heure avant le match, démarche absolument pas efficace en matière d'usage, provoquant inévitablement des temps de récupération plus important ou l'impossibilité d'utiliser la FMI.

IMPORTANT:

- L'équipe recevante est en charge de la FMI : c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

RAPPEL: OPÉRATION CARTON VERT

L'Officiel 34 N° 4 du 3 septembre 2021

La F.F.F. a lancé le 26 juillet 2021 les inscriptions à l'opération Carton Vert ; le District de l'Hérault de Football a décidé de renouveler l'opération sur la catégorie U15 pour la saison 2021-2022 ; les championnats concernés sont : **U15 Ambition Phase 1, Territorial et Ambition D1 phase 2.**

Pour rappel, le dispositif « Carton Vert » est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

L'action est pilotée par la F.M.I. qui est paramétrée à cet effet.

Toutes les attitudes spontanées positives en lien avec les valeurs de la FFF :

PLAISIR : Privilégier le beau geste ou le beau jeu,

Vivre avec enthousiasme et générosité son match

Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires...

RESPECT : Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe,

Reconnaître les belles actions de l'adversaire, Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre...

ENGAGEMENT : Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi,

Etre un capitaine exemplaire,

Continuer à jouer tout le match, même largement mené...

TOLERANCE: Minimiser l'erreur d'un partenaire,

Accepter d'être remplacé,

Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale...

SOLIDARITE : Réconforter un coéquipier en difficulté,

Rester unis dans la défaite,

Se comporter comme un remplaçant exemplaire...

Mise en place:

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif.

Les observateurs :

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'Equipe B, et inversement.

A l'issue du match:

- Sont désignés le ou les joueurs à récompenser

Les joueurs lauréats recoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom.

- La remise se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).

- Le motif de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs «PRETS». Un classement par équipe comptabilisant le nombre de cartons verts reçus, sera réalisé à l'issue du championnat.
- Attribution:

3 cartons verts au maximum par match:

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe)
- 1 carton vert décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes. L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le/les bénéficiaires ainsi que la valeur prônée.

La saisie du carton vert sur la FMI est réalisée via le bouton « Saisir les faits du match », onglet « Discipline » ; bien sélectionner le carton vert et renseigner la valeur du carton.

La Feuille de Match Informatisée, qui permettra l'enregistrement des bénéficiaires tout au long de la saison assurera le recensement des joueuses et joueurs concernés.

A l'issue de la saison, la Ligue du Football Amateur dotera chaque joueuse/joueur lauréat.

En cas de feuille de match « papier » si vous n'avez pu utiliser la FMI sur la rencontre, il convient de renseigner s'il y a lieu le nom des bénéficiaires du carton vert dans la colonne attenante à leurs noms.

FORFAITS

VIASSOIS FCO 1

51622.1 – U17 Ambition (E) du 16 octobre 2021 À SUD HERAULT FO 1

Courriel du 14 octobre 2021

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VIASSOIS FCO 1

51734.1 – U15 Ambition (E) du 16 octobre 2021 À MARSEILLAN CS 1

Courriel du 14 octobre 2021

Amende: **14** € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

LUNEL US 1

51509.1 – U17 Avenir (A) du 16 octobre 2021 À ST MARTIN LONDRES US 1

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST MARTIN LONDRES US 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe LUNEL US 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST MARTIN LONDRES US 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club U.S. LUNEL.

FORFAIT GÉNÉRAL

BOUJAN FC 2

U15 Avenir (E)

Mail du 14 octobre 2021

Amende: 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE ADRESSÉE HORS DÉLAIS

Vu la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

CLERMONTAISE 2

51593.1 - U17 Avenir (D) du 16 octobre 2021

Amende: 1er hors délai: 1 €

(FMI transmise le 19 octobre 2021 à 16h42)

HD*: hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES — RAPPEL

CASTRIES AV 1

51395.1 - U17 Ambition (A) du 16 octobre 2021

CASTELNAU CRES FC 2

51651.1 - U15 Ambition (A) du 16 octobre 2021

ST ANDRE SANGONIS OL 1

51850.1 - U15 Avenir (B) du 16 octobre 2021

SETE FC 34 2

51905.1 - U15 Avenir (D) du 16 octobre 2021

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 26 octobre 2021**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 26 octobre 2021 à 17h30.

Le Président, **Jean-Michel Rech** Le Secrétaire, **Pierre Espinosa**